

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire donne la parole à M.Sibillaud pour qu'il présente son activité et ses projets de développement d'Arbor Aventure :

Saint-Aulaye est au carrefour de 4 départements

- Les accès au site existent (chemin piétonnier)
- Proximité de l'aire de loisirs.

L'activité « accrobranches » est en hausse

- Bilan sur 3 ans : 4 800 entrées à 6200 entrées

Il faut 7 000 visiteurs pour être viable, du 1^{er} juin au 15 septembre (nécessité d'attirer les écoles, les structures éducatives de plusieurs départements).

L'Académie a donné son accord pour l'accès des écoliers.

Les gens viennent de Périgueux-Angoulême (1heure de route pour passer la journée).

Concurrence des autres parcs (plus grand ou avec plus d'ateliers).

Projet : Développer la base, activités gratuites et payantes à proposer.

3 thèmes :

- Arbor Parc-Accrobranche et tir à l'arc- Extension par des tyroliennes sur l'arrivée de l'île (soit 1 île, soit les îles)
- Arbor Kayak : Location, encadrement, bivouacs et pédalos
- Arbor kids : pour les petits- espace récréatif : Structures gonflables, trampoline géant, petits trampolines

1. Feux de forêts : désignation du comité communal :

M. Jaulin Jacky, M. De Almeida José, M. Capera Gilbert, M. Meneret Pierre

Le comité est invité à la foire à La Latière avec les délégués des autres communes.

2. Locations communales

- Logement au-dessus de la trésorerie.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame Bacquey signalant à nouveau les problèmes d'humidité dans le logement et d'inondation au sous-sol et du mail de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques signalant également les problèmes d'inondation de ses archives au sous-sol.

Une remise du montant d'un loyer est accordée à Mr et Mme BACQUEY en dédommagement des préjudices subis. Il peut leur être proposé de prendre un autre logement du même type. Une lettre sera adressée à Mr.Rouby pour la vérification de la pompe qui semble ne pas avoir fonctionné.

5. Accueil de loisirs

Il est nécessaire de demander une autorisation à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Après visite des écoles, l'école Maternelle paraît plus propice à l'accueil. Le dossier a été envoyé le 16 juillet et la réponse reçue mercredi dernier (3 septembre). 30 places sont accordées. L'accueil aura lieu le mercredi après-midi, de 12h15 à 18h30. Dans la semaine, les réponses aux lettres envoyées aux parents devraient arriver.

Choix des encadrants : Alicia Landrodie sera directrice car elle possède les diplômes requis.

6. Arbor Parc (voir la 1^{ère} page du compte rendu)

7. SIAEP de Saint-Aulaye

Lecture est faite du bulletin d'information sur le prix de l'eau qui est dans la moyenne basse des prix en France. L'eau est de bonne qualité.

8. Archives communales

Le devis proposé pour le classement des archives communales par le Centre de Gestion est de 9 600 €. Avant, il faut isoler les pièces des archives pour les assainir.

9. GRDF

GRDF propose une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé des compteurs en hauteur. L'équipement serait installé sur le toit des Services Techniques ou sur d'autres bâtiments. GRDF verserait une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé. Le Conseil donne son accord.

10. La Latière : 13 septembre 2014

Foire primée organisée en lien avec M.Chaume. C'est une des rares foires primées en Dordogne. Une plaque et un diplôme seront remis à chaque éleveur primé. Il y aura environ 35 vaches et 30 veaux. L'entrée est gratuite.

11. Convecteurs électriques à l'ancien relais de poste

Le devis (mieux-disant) de M.Rouby d'un montant de 2 406,71 € HT pour 26 convecteurs posés par les employés communaux est accepté.

Prochain conseil municipal le vendredi 3 octobre 2014 à 19h30